NO 2 - FÉVRIER 2023

L'ÉCHO D'AUVERGNE

GLACE EN FÊTE P. 3
LOISIRS & DÉVELOPPEMENT P. 4-5
SERVICES AUX CITOYENS P. 7-10
MRC - RECENSEMENT 2023 P. 10
BIBLIOTHÈQUE SCA P. 11-12
FAMILLES & AÎNÉS P. 13-14
SERVICE DES INCENDIES P. 15
URBANISME P. 16
AVIS PUBLIC P. 17-18
RÉGIE VERTE - CALENDRIER P. 19

PAGE 5

PAGE 9

CNESST

Formation Santé & Sécurité
Abattage manuel

25 FÉVRIER 2023

GLACE EN FÊTE

COMPÉTITION DE SOUFFLEUSES À NEIGE

DÉMONSTRATIONS DE FREESTYLE EN MOTONEIGE

PAGE 3

LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE 13 FÉVRIER 2023 À 20 H 00, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 80, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

COORDONNÉES

SITE WEB

www.sca.quebec

RÉSEAUX SOCIAUX

facebook.com/saintechristinedauvergne

SERVICE INCENDIE

M. Francis Perron
Directeur général
Régie Portneuvoise de protection incendie
194, route 138
Cap-Santé (Qc) G0A 1L0
418 285-1207 poste 28
dg@reppi.ca

BIBLIOTHÈQUE

Responsable : Mme Sylvie Cossalter
mcd@sca.quebec
Téléphone : 418-329-3304 poste 107

HORAIRE 2023

Mercredi : 16 h à 19 h
Jeudi : 13 h à 16 h
Samedi : 9 h à 12 h

FADOQ JOIE DE VIVRE

Mme Gaétane Martel, présidente
Tel: 418-329-3304 poste 106
ste-christine-fadoq@hotmail.com

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que pour un soucis d'économie de papier, tous les documents relatifs aux séances publiques (procès-verbaux, vidéo des séances, règlements, etc.) du conseil municipal seront désormais disponibles uniquement sur le site Internet de la Municipalité ou peuvent être fournis sur demande. En ce qui concerne les projets d'ordre du jour, notez qu'ils sont toujours disponible sur le site Internet le vendredi précédent chaque séance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025

Maire – M. Raymond Francoeur.....418-931-5040
rayfra@telus.net
Siège # 1 – Jean-François Paquet..... 418-329-3498
jf.paquet@telus.net
Siège # 2 - Sébastien Leclerc..... 418-329-3713
sebleclerc74@gmail.com
Siège # 3 - Jacinthe Morin.....418-329-4244
jazzmorin@gmail.com
Siège # 4 - Sylvie Duchesneau.....418-329-1229
sylvied9@hotmail.com
Siège # 5 - Simon Trépanier..... 418-873-7004
burtongs@hotmail.com
Siège # 6 – Jean-François Lauzier..... 418-329-4905
jlauzier@compugen.com

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Directrice générale, greffière-trésorière
July Bédard.....direction@sca.quebec
Trésorière adjointe (comptabilité/taxation)
Rosalie Perron.....tresorerie@sca.quebec
Secrétaire
Mélanie Bourgeois.....reception@sca.quebec
Responsable des Loisirs et Développement
Isabelle Genois.....loisirs@sca.quebec
Bibliothécaire (Maison de la Culture)
Sylvie Cossalter.....mcd@sca.quebec
Service de l'Urbanisme (règlementation / permis)
Marilyn Gingras.....urbanisme@sca.quebec

Travaux publics

Patrick Robitaille.....travauxpublics@sca.quebec
André Leblond.....entretien@sca.quebec
Patrick Vinette.....voirie@sca.quebec

En cas d'urgence : 418-283-3304

Municipalité de SCA..."Naturellement vôtre!"

418-329-3304

GLACE EN FÊTE

25 FÉVRIER 2023

DÉMONSTRATIONS DE FREESTYLE EN MOTONEIGE

par Pier-Luc Trépanier
et Martin Deslandes

COMPÉTITION DE SOUFFLEUSES À NEIGE

13h00
Inscription sur place

14h00
Compétition - Stock avec roues

15h00
Compétition - Stock avec chenilles

16h00
Compétition - Modifié

3 BOURSES de 100$ à gagner

Sur place :

Feu de joie
Animation
Service de bar
Atelier brico (centre communautaire)
Espace défi château de neige
Mini-golf gratuit
Patinoire

GRATUIT

PRIX DE PRÉSENCE

Défi CHÂTEAU DE NEIGE

LOISIRS & DÉVELOPPEMENT

Mini-Golf sur neige

- 9 trous
- Samedi et dimanche de 10h à 16h
- Gratuit pour les résidents
- Non-résidents : 5$ (payable en argent) / gratuit pour les 0-5 ans
- Derrière la patinoire
- Aucune réservation ni équipement n'est requis

Patinoire

- 7 jours sur 7
- 10h à 22h
- Gratuit

Glissades

- 7 jours sur 7
- 10h à 22h
- Gratuit
- Situé derrière la patinoire

LOISIRS & DÉVELOPPEMENT

Sentier de raquettes

- Gratuit
- 7 jours sur 7
- Dénivelé important à certains endroits
- 1.45 km
- Départ au début du sentier pédestre
- Stationnement derrière l'hôtel de ville

Sentier pédestre

- 7 jours sur 7
- Gratuit
- Dénivelé important
- 2.3 km

DES PAVILLONS ÉCOPERFORMANTS À LOUER À STE-CHRISTINE-D'AUVERGNE !

Auvergne laboratoire vivant : Une recherche appliquée à l'habitation

LOCATION COURT TERME POUR TOUS :

Le site

À 75km de Québec et 200km de Montréal
Vaste site boisé privé de 100 acres longeant la rivière Ste-Anne
Près de la Vallée du Bras-du-Nord et la Réserve faunique de Portneuf
Sentiers pédestres, sentiers de raquettes, baignade et kayaks fournis
Accès à la route verte à proximité du site
À 10 minutes de toutes les commodités (Saint-Raymond)

Les pavillons

Enregistrement CITQ305728, construction 2021
Vaste aire ouverte – foyer au bois – Véranda protégée
Deux chambres fermées, capacité de six personnes
Internet haute-vitesse, branchement direct fibre optique
Borne électrique, buanderie, formule tout inclus
Adaptés et équipés pour enfants en bas âge

Recherche par mots clés : Hermine – charme – écologie
Sittelle – confort – champêtre

Liens internet aussi disponibles sur :
Trempearchitecte.com / Auvergne laboratoire vivant / Pavillons en location

L'Hermine

La Sittelle

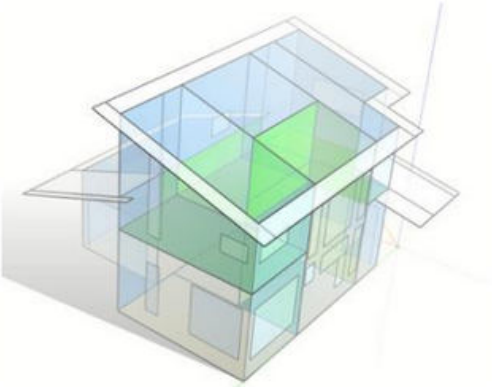

INFOS COMPLÉMENTAIRES POUR LES PROFESSIONNEL(LE)S :

Pavillons éco-performance à haut rendement énergique
Systèmes innovants, matériaux biosourcés, faible empreinte écologique
Modélisations et suivi en continu post-construction
Formation et visites sur place avec ou sans hébergement
Pour architectes et tout(e) professionnel(le) passionné(e) d'architecture
Prochaine cohorte printemps : 26 mai, 31 mai ou 2 juin 2023
Autres dates disponibles pour groupes

Lieu d'expérimentation et de partage
Auvergne laboratoire vivant
Comprendre, créer et habiter l'enveloppe du bâtiment

Sainte-Christine d'Auvergne (Québec) 418 569 8086
TREMPEARCHITECTE.COM
r.trempe@trempearchitecte.com

Crédit photos : Denis Bourgeois – Richard Trempe

SERVICES AUX CITOYENS

Location de raquette

5$ / jour

15$ / saison

Les quantités sont limitées.
Premier arrivé, premier servi !

Accès-Loisirs Québec

Location :
loisirs@sca.quebec
ou 418-329-3304 poste 105

Prêt de patins et de casques

GRATUIT

(Citoyen SCA seulement)

****Un dépôt de sécurité de 20$ en argent est exigé lors de la réservation et vous sera remis au retour de l'équipement.**

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI PORTNEUF

Tu es
- sans emploi
- ni aux études ni en formation

Tu souhaites
- trouver un emploi
- retourner aux études ou tu as besoin
- d'accompagnement dans toutes autres démarches

Pour infos
Karina Bédard, agente de liaison
kbedard@portneufplus.com
581 821-0487

Avec la participation financière de :
Québec

nocturne RESTAURANT

NOUVEAUTÉ !
Livraison disponible à Sainte-Christine-d'Auvergne du mardi au dimanche dès 16h

418 337-2824

Commande en ligne :
www.restaurantlenocturne.com

Restaurant Le Nocturne
434, rue Saint-Cyrille
Saint-Raymond, QC G3L 1T7
TÉL. : (418) 337-2824

HEURES D'OUVERTURE
Lundi : fermé
Mardi-mercredi : 7h à 19h
Jeudi : 7h à 20h
Vendredi-samedi : 7h à 21h
Dimanche : 7h à 20h

GARAGE DU COIN INC.
ST-RAYMOND DEPUIS 1970
LE SPÉCIALISTE

Vanessa Voyer
Pascal Dupont
propriétaires

Tél. : 418 337-2224
Téléc. : 418 337-3217
Courriel : garageducoin@cite.net

Remorquage 24 heures

CAA Assistance routière autorisée

Téléphone remorquage : **418 873-5426**

704, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1L9

NOS SPÉCIALITÉS

POULET O'MARI
METS CHINOIS

CTRP Corporation de transport régional de Portneuf

NAVETTE OR

Voici les prochaines dates pour le parcours A -
(Ste-Christine-d'Auvergne, St-Basile, Donnacona, Neuville) :

- **mardi 7 février**
- **mardi 14 mars**

Places limitées, réservations requises:
418-337-3686 / 1-877-329-3686

Pour des informations sur l'horaire des services, consultez le :

www.transportportneuf.com

BILLETS EN VENTE À LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE AU COÛT DE 4,50$
(payable en argent comptant)

FRIGO SOLIDAIRE

ACCESSIBLE DANS LE CHALET SPORTIF
7/7 JOURS DE 9H À 22H

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée des paroissiens et paroissiennes

Information concernant l'avenir des églises et presbytères de la Paroisse Saint-Raymond -du-Nord

Vous êtes convoqués aux assemblées des paroissiens et paroissiennes qui auront lieux dans chacune des communautés locales comme suit :

- **Dimanche le 5 février 2023, après la célébration eucharistique de 9h, à l'église Saint-Raymond**
- **Dimanche le 26 février 2023, après la célébration eucharistique de 11h, dans la salle communautaire de la municipalité de Rivière à Pierre**
- **Mardi 28 février 2023 18h30 à l'église de Sainte-Christine-d'Auvergne (sacristie)**
- **Dimanche 5 mars 2023, après la célébration eucharistique de 9h, à l'église Saint-Léonard**

L'objectif des réunions est de vous informer des projets à l'étude par l'assemblée de fabrique concernant les quatre églises et les deux presbytères.

Bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes!

Richard Thiboutot
Président de l'assemblée de fabrique

Toilettage Chats & Chiens à domicile
Le Valeureux Compagnon
Service offert :
Coupe de griffe
Chat & chien
Tonte chat
Bain chien
Bain plus tonte
Réduction de mue
@le valeureux compagnon
418.446.2637

Lucie Bourbeau
massothérapeute
66 rang St-Georges
Ste-Christine d'Auvergne
Qc G0A 1A0
Tél: 819 690-5383
Répit eau naturel
• Accompagnement massage personne atteinte du cancer
• Massage suédois
• Massage pierres chaudes
• Oscillation rythmée
• Drainage lymphatique

SERVICES AUX CITOYENS

Santé et Sécurité - Abattage manuel (234-361) (Carte de compétence de formation incluse) Formation reconnue par la *CNESST*

Clientèle cible: Travailleurs forestiers, travailleur ayant à opérer une scie à chaîne ou encore le grand public.

5 à 7 candidats par groupe –> Formation sur 2 jours (16 heures/candidat à 390$ (non taxable) par participant ayant leur équipement

Équipement obligatoire: Vous devez avoir votre propre scie à chaîne et vos EPI (Possibilité de location : scie à chaîne à 55$ et des EPI à 35$ par participant).

La carte de compétence de formation Santé et Sécurité – Abattage manuel (234-361) CNESST est incluse dans le coût de cette formation

Dates à confirmer (avril ou mai 2023)

Pour inscription : reception@sca.quebec ou 418 329-3304 p. 107

PRENEZ DE NOS NOUVELLES

Vous voulez être informés des activités ou évènements dans la municipalité? C'est simple!

Inscrivez-vous à L'infolettre SCA par courriel en nous envoyant un message à l'adresse suivante :

reception@sca.quebec

MRC de PORTNEUF

Recensement 2023

La MRC de Portneuf procède à une mise à jour de l'inventaire des entreprises, commerces, club social, organismes, OBNL et autres structure de concertation légalement constitué, ou non, ayant une adresse dans la région de Portneuf.

Toutes les entreprises et organisations sont invitées à prendre quelques minutes pour remplir le recensement

Accédez au **recensement en ligne** sur le site Internet de la MRC à portneuf.ca

CCR SR

CHAMBRE DE COMMERCE REGIONALE DE
SAINT-RAYMOND / SAINT-LÉONARD
RIVIÈRE-À-PIERRE / SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

VOUS DÉSIREZ PUBLIER DANS L'ÉCHO D'AUVERGNE ?

Contactez Mélanie Bourgeois au 418-329-3304 poste 107 ou par courriel à reception@sca.quebec

TARIFS 2023 :

FORMAT	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	Mois	Année	Mois	Année
Carte professionnelle	8 $	55 $	10 $	70 $
Quart de page	30 $	265 $	45 $	345 $
Demi-page	65 $	525 $	85 $	685 $
Pleine page	105 $	1 050 $	140 $	1 370 $

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de Sainte-Christine-d'Auvergne

La violoniste d'Auschwitz - de Ellie Midwood

Gloire de l'Orchestre philharmonique de Vienne, Alma est une violoniste renommée. Elle est arrêtée par les nazis et déportée à Auschwitz. Reconnue par l'une des chefs du camp, elle doit constituer un orchestre de femmes pour distraire les SS. Elle refuse avant de réaliser que sa position lui permettrait de sauver des vies. Elle rencontre Miklos, un pianiste. Roman inspiré de la vie d'Alma Rosé.

Au premier regard - de Lisa Gardner

L'agent spécial du FBI Kimberly Quincy, le commandant D.D. Warren et Flora Dane enquêtent dans les collines de Géorgie afin d'en savoir plus sur Jacob Ness, l'ancien kidnappeur de Flora, dont le pire secret n'a peut-être pas encore été révélé. Dans l'espoir de sauver des vies, Flora doit affronter son passé.

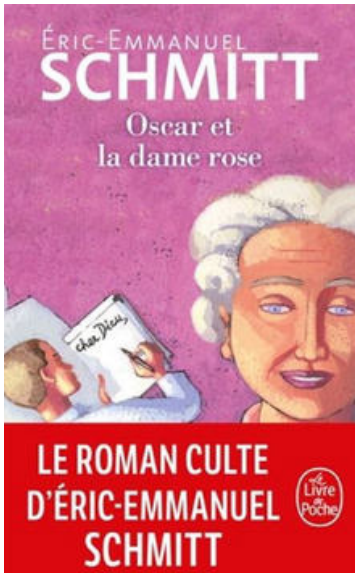

Oscar et la dame rose - de Éric-Emmanuel Schmitt

Sur le conseil de Mamie Rose, une visiteuse, le jeune Oscar, âgé de 10 ans et condamné par un cancer, écrit à Dieu depuis son lit d'hôpital afin de lui confier le récit de sa vie. Ce livre reprend ces lettres qui décrivent douze jours de la vie d'Oscar, peut-être les douze derniers. L'auteur vient de réaliser l'adaptation de son roman au cinéma.

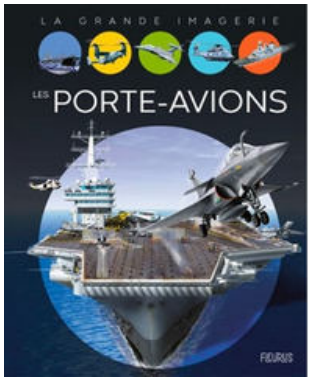

Les porte-avions - de Jacques Dayan

Des informations sur les porte-avions, notamment les premiers décollages, leur rôle dans la bataille du Pacifique, la description d'un porte-avions moderne, les différents avions embarqués ou la vie à bord. Avec des images à découper.

Il est possible de consulter le registre des livres disponibles sur notre site web au www.sca.quebec/bibliotheque ou sur place durant les heures d'ouvertures!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de Sainte-Christine-d'Auvergne

Le dernier vol - de Julie Clark

Mariée à Rory, homme tyrannique et politicien influent, Claire décide de le quitter et de changer de vie. A l'aéroport, elle rencontre Eva et, par un concours de circonstances, les deux femmes échangent leurs billets. Malheureusement, l'avion dans lequel a pris place Eva s'écrase. A son arrivée en Australie, Claire est prise pour Eva et hérite de ses secrets et tourments.

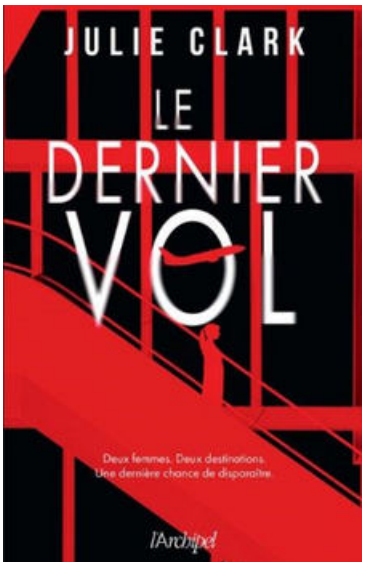

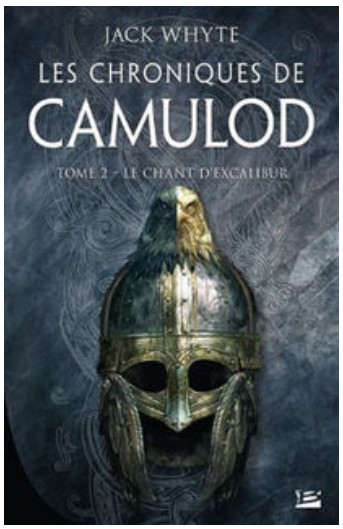

Le chant d'Excalur tome 2, Les chroniques de Camulod - de Jack Whyte

Publius Varrus, l'ancêtre guerrier d'Arthur, se bat pour bâtir un nouvel empire sur les cendres de l'ancien, comptant à ses côtés la belle Luceiia, femme d'honneur et de justice. Récit de la naissance de la légende d'Excalibur, dans les derniers jours de la Bretagne romaine.

Provence toujours - de Peter Mayle

Voici la suite de Une année en Provence. L'auteur, Britannique, ancien publicitaire, a fuit Londres, New York, pour vivre dans cette région de France où il fait bon vivre. Il raconte sa passion pour le petit village où il est venu se réfugier.

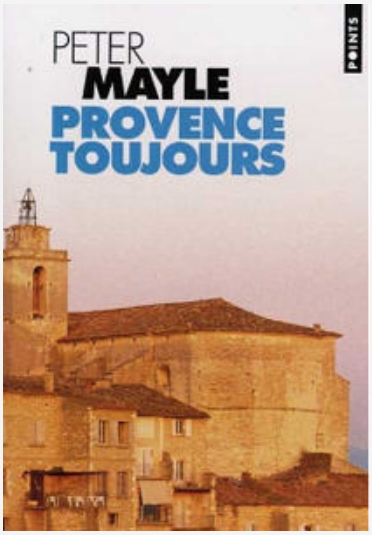

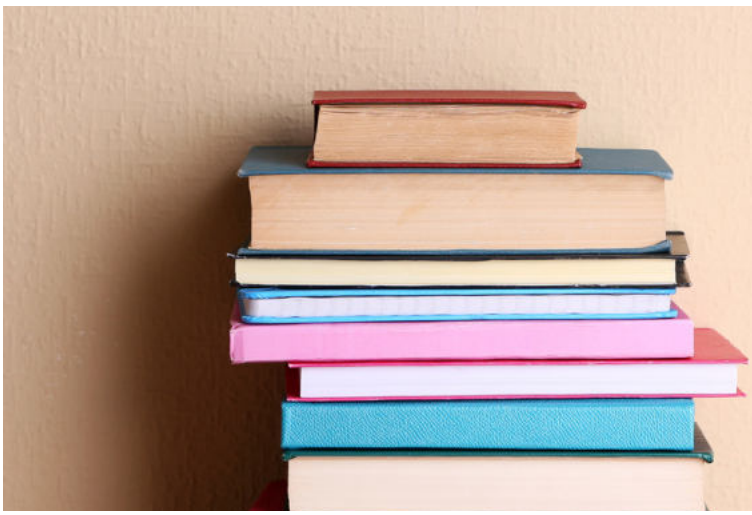

MERCI DE RAPPORTER VOS LIVRES EMPLRUNTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE !

Activité gratuite*

MINI-GOLF SUR NEIGE PÈRE-ENFANT

Samedi 18 février 2023
10h à 12h

À Ste-Christine-d'Auvergne

POUR PAPAS

CERF Volant
Centre d'entraide et de ressources familiales de Portneuf

Inscription au plus tard le 15 février 2023
418 873-4557 / 1 888 873-4557
info@cerfvolantdeportneuf.org

*Adhésion familiale requise, 5$ /an

Une équipe passionnée pour prendre soin de vous!

CLINIQUE SANTÉ-ACTIVE

200, boul. Cloutier
Saint-Raymond
418-337-8086
cliniquesanteactive.com

- Physiothérapie
- Ostéopathie
- Rééducation périnéale et pelvienne
- Ergothérapie
- Kinésiologie
- Massothérapie
- Nutritionniste
- Psychoéducation
- Conseiller en orientation
- Sexologie
- Centre de développement des capacités fonctionnelles
- Clinique spécialisée recommandée par la Clinique du coureur

Clinique spécialisée recommandée par la Clinique du coureur

Sainte-Christine-d'Auvergne
Municipalité amie des aînés

Formation Sentinelles en gériatrie sociale

Vous aimez votre communauté? Vous vous souciez du bien-être de votre famille, amis, voisins, collègues âgés? Vous désirez agir concrètement à titre de personne bienveillante auprès de nos aînées?

N'attendez plus!
Devenez Sentinelle en gériatrie sociale en suivant cette formation gratuite, intéressante et vraiment utile!

La formation Sentinelles en gériatrie sociale a pour but de créer un filet de sécurité, une communauté bienveillante qui saura détecter les signes de vieillissement accéléré et orienter vers des ressources d'accompagnement.

Les objectifs de la formation sont :

1. **Comprendre** le rôle de la sentinelle au sein de la gériatrie sociale, ainsi que les limites de ce rôle;
2. **Acquérir** des connaissances sur le vieillissement normal et le vieillissement accéléré, ainsi que sur les trajectoires de vieillissement;
3. **Reconnaître** les signes de vieillissement accéléré en se familiarisant avec les facteurs de risque pour la santé et la sécurité des aînés à domicile;
4. **Apprivoiser** l'outil de soutien au repérage AINÉES AD-PLUS afin de pouvoir identifier des alertes AINÉES AD-PLUS et référer au besoin vers les ressources identifiées (navigatrices/navigateurs ou autres intervenants appropriés).

Source : Fondation AGES

Pour connaître les prochaines dates de formation sur le territoire portneuvois, contactez Claudie Tremblay, Navigatrice et formatrice Sentinelles en gériatrie sociale au 581-669-1016 ou par courriel à cette adresse :
gsportneuf@gmail.com

SERVICE DES INCENDIES

3	1	1	1
TOTAL DES INTERVENTIONS DU 1ER AU 31 JANVIER 2023	ASSISTANCE AUX AMBULANCIERS	FEU DE CHEMINÉE	FEU DE VÉHICULE
SCA	SCA	SCA	SCA

L'ANNÉE 2023 MARQUE LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ENTENTE...

Depuis le 1er janvier 2023, c'est la Régie portneuvoise de protection incendie (RePPI) qui assure la protection sur le territoire de Sainte-Christine-d 'Auvergne.
La RePPI assure également, depuis le 1er avril 2021, les services de protection contre les incendies des villes de Cap-Santé et de Portneuf.

La RéPPI peut compter sur une couverture de deux casernes de pompiers mixtes, temps plein et temps partiel. Dans chaque caserne, situé dans les villes de Cap-Santé et de Portneuf, on compte deux équipes formées de deux lieutenants et huit pompiers qui se partagent les quarts de travail. La RéPPI a répondu à 138 appels d'urgences en 2021 et 128 appels en 2022. En semaine, la RéPPI assure une rapidité d'intervention avec quatre pompiers en caserne, prête à intervenir sur nos territoires.

Il nous fait plaisir d'ajouter la municipalité de Sainte-Christine-d 'Auvergne à nos secteurs d'activités et sommes impatients de vous rencontrer lors de futures activités.

Francis Perron
Directeur général,
Régie Portneuvoise de protection incendie

194, route 138
Cap-Santé, Québec, G0A 1L0
418-285-1207 poste 24
dg@reppi.ca

Depuis plus de 50 ans
BÉDARD GUILBAULT INC.
Société de comptables professionnels agréés

Tradition
Marché L. Gauthier
500, Dubuc
St-Basile Qc G0A 3G0
Tél : 418-329-2224

DÉROGATION MINEURE

La dérogation mineure est une procédure d'exception établie par règlement en vertu duquel le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement.

Les dispositions des règlements de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure sauf lorsqu'il est question des règles relatives aux usages et à la densité d'occupation du sol. De plus, dans une zone de contraintes, une dérogation mineure ne peut être accordée à l'égard de normes de zonage ou de lotissement spécifiquement adoptées à des fins de protection de l'environnement, de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général.

Tout citoyen dont les travaux projetés ou en cours ne respectent pas toutes les dispositions du règlement de zonage et du règlement de lotissement peut faire une demande de dérogation mineure.

Trois situations justifient normalement de recourir à ce moyen :
· Toutes les possibilités de modifier un projet afin de le rendre conforme au règlement de zonage ou de lotissement en vigueur ont été examinées;
· Une situation peut éventuellement être régularisée lorsqu'une contravention au règlement est constatée pendant la réalisation de certains travaux;
· Une demande de dérogation mineure peut être déposée lors de la vérification de la conformité aux règlements d'un immeuble existant comme lors d'une transaction.

Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le CCU et le conseil doivent analyser toute demande de dérogation à la lumière des cinq critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, une dérogation peut être accordée seulement :

- **Si l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;**
- **Si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;**
- **Si elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général (voir ci-dessous la section « Prise en compte des risques en matière de sécurité et de santé publiques et d'atteinte à l'environnement ou au bien-être général dans une décision relative à une dérogation mineure »);**
- **Si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;**
- **Si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.**

La dérogation mineure n'est surtout pas :
- Un moyen de répondre à la demande du requérant « à sa convenance »;
- Un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme;
- Une incitation au non-respect des règlements;
- Un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction;
- Un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme.

Source : *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.* ***En ligne :*** *https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-derogations-mineures/*

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyens et citoyennes afin que la municipalité soit un milieu de vie agréable et sécuritaire!

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 271-22 adopté le 23 janvier 2022 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à définir les établissements de résidence principale et à revoir certaines définitions relatives aux établissements d'hébergement touristique

---

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 23 janvier 2023, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 271-22 intitulé « *Règlement numéro 271-22 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à définir les établissements de résidence principale et à revoir certaines définitions relatives aux établissements d'hébergement touristique* ». Ce second projet de règlement contient des dispositions visant à :

- Définir les établissements de résidence principale et les autoriser à titre d'usage complémentaire à l'habitation.
- Revoir les définitions qui sont associées à la classe d'usage relatives aux établissements d'hébergement touristique.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (d'une zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Une demande relative à la disposition prévue à l'article 4 concernant l'ajout ou la modification des définitions peut provenir de toutes les zones apparaissant au plan de zonage;
- Une demande relative à la disposition prévue à l'article 5 concernant la modification de la classification des usages peut provenir de toutes les zones apparaissant au plan de zonage;
- Une demande relative à la disposition prévue à l'article 6 visant à introduire des dispositions applicables aux établissements de résidence principale peut provenir de toutes les zones apparaissant au plan de zonage;
- Une demande relative à la disposition prévue à l'article 7 visant à modifier les dispositions particulières relatives aux meublés rudimentaires que l'on retrouve au chapitre 19 peut provenir de toutes les zones apparaissant au plan de zonage;

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration détaillée des zones concernées par ce règlement ainsi que chacune des zones contiguës à celles-ci peut être consultée au bureau de la municipalité (sur rendez-vous) ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 11 février 2023;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 23 janvier 2023, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 23 janvier 2023, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

AVIS PUBLIC

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 ainsi que le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00. Le second projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 3 FÉVRIER 2023.

July Bédard

July Bédard, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le 3 février 2023 aux endroits ordinaires, le présent avis public, conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard

July Bédard, directrice générale
et greffière-trésorière

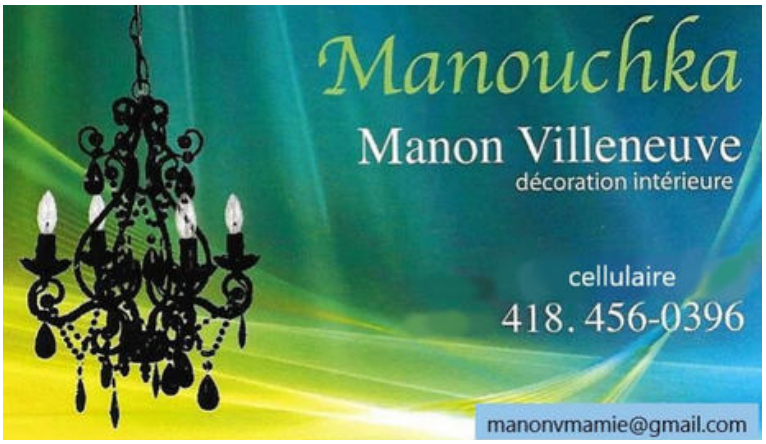

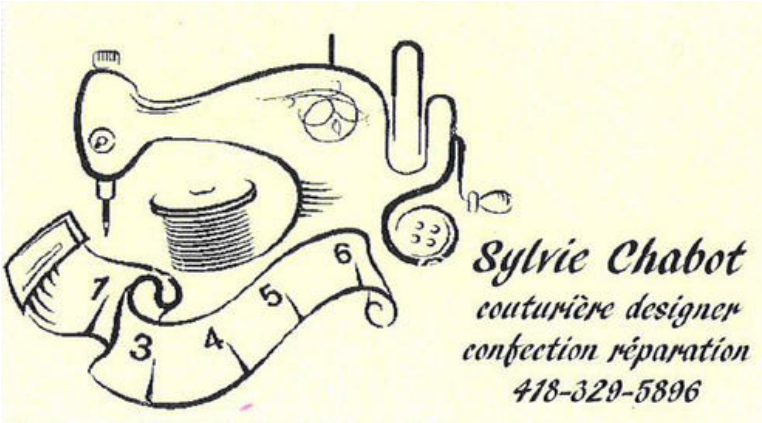

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

CONSIGNES À RESPECTER

TÉL. : 418 876-2714 | SANS FRAIS : 1 866 760-2714
RRGMRP | LAREGIEVERTE.CA

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à l'enfouissement. Les sapins récupérés seront transformés en copeaux et serviront en amendements afin de composter vos matières organiques au centre de traitement.

POUR QUE VOTRE ARBRE SOIT RAMASSÉ, VOUS DEVEZ:

- Enlever toutes les décorations;
- Couper le sapin s'il a une longueur de plus de 7 pieds;
- Placer le sapin, dégagé de la neige et de la glace, en bordure de rue la veille de la collecte ou au plus tard à 6h le jour de la collecte;
- Ne pas planter l'arbre à la verticale pour éviter de le confondre avec un arbre vivant;
- Il est déconseillé de placer le sapin en bordure de rue trop à l'avance, car celui-ci peut se figer dans la glace ou être recouvert de neige le rendant invisible selon les précipitations.

COLLECTE DES FEUILLES

TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS!

Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

LES CONTENANTS ACCEPTÉS POUR LA COLLECTE DES FEUILLES SONT:

- Bac brun*
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades ou autres marques)

*Il n'est pas nécessaire d'attendre la collecte spéciale des feuilles pour disposer de celles-ci dans le bac brun.

Note: Les feuilles et les résidus verts recueillis dans des sacs de plastique peuvent être apportés aux écocentres. Une fois sur place, vous devrez vider les sacs à l'endroit prévu à cet effet.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les encombrants sont les articles non recyclables volumineux ou lourds, n'excédant pas 55 kg et ne pouvant être reçus lors de la collecte régulière. Ils ne doivent pas occuper un volume supérieur à 3 m³. Notez que pour des raisons de sécurité, un objet jugé trop lourd ou trop volumineux ne sera pas ramassé.

- Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte;
- Un maximum de 3 mètres cubes est ramassé par adresse;
- Les encombrants déposés dans une remorque ne sont pas ramassés;
- Les objets à ramasser doivent être déposés à l'écart d'objets non destinés à la collecte;
- Les contenants dans lesquels sont placés les encombrants sont ramassés avec les encombrants;
- Par souci de sécurité :
  - Veuillez placer vos objets de façon ordonnée. Évitez les amoncellements.
  - Ne pas disposer d'objets coupants ou dangereux.

LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Type	Exemples
Ameublement	Vieux meubles, divans, tables, matelas, etc.
Matériaux ferreux	Bouts de fer, fournaises, réservoirs, etc.
Matériaux naturels	Les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds.

LES MATIÈRES INTERDITES LORS DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET LA COLLECTE DES DÉCHETS*

Bois de construction, portes, verre, vitres, miroirs, pneus, réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau, bonbonnes de propane, chlore, peinture et toute matière dangereuse (corrosive, explosive, toxique et inflammable), rouleaux de broche, bardeaux d'asphalte.

* Liste non exhaustive. Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca.

PRIVILÉGIEZ LE RÉEMPLOI

APPORTEZ VOS MATIÈRES AUX ÉCOCENTRES OU OFFREZ-LES À UN ORGANISME D'ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE.

CALENDRIER DES COLLECTES SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3 D O	4
5	6	7	8	9	10 R	11
12	13	14	15	16	17 D	18
19	20	21	22	23	24 R	25
26	27	28				

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3 D O	4
5	6	7	8	9	10 R	11
12	13	14	15	16	17 D	18
19	20	21	22	23	24 R	25
26	27	28	29	30	31 D O	

O MATIÈRES ORGANIQUES | R MATIÈRES RECYCLABLES | D DÉCHETS | E ENCOMBRANTS (GROS REBUTS) | F HERBES ET FEUILLES (SACS DE PLASTIQUE INTERDITS) | S SAPINS DE NOËL

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant

8 prix de 2 500 $ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1er mars 2023 inclusivement. Vous courez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 $*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

Desjardins

* Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du 1er janvier 2023 au 1er mars 2023 inclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Valeur totale des prix : 20 000 $. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 12, 19 et 26 janvier; les 2, 9, 16 et 23 février; et le 9 mars 2023. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concours-reer-celi.